



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 14 mars 2024.

Etaient présents (30) :

- **Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda** : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Danielle HERBAIN, Christine SITJA, et MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alain LLAURENSY, Alexandre REYNAL.
- **Conseillers d'Arles sur Tech** : MMES Anne-Marie GRAVE, Jocelyne RIBUIGENT, et MM Jérôme MOLAS, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.
- **Conseiller de Corsavy** : M. Antoine CHRYSOSTOME
- **Conseiller de Coustouges** : -
- **Conseiller de La Bastide** : M. Daniel BAUX.
- **Conseiller de Lamanère** : MME Gisèle JUANOLE.
- **Conseiller de Le Tech** : M. Guillaume CERVANTES,
- **Conseiller de Montbolo** : MME Marie-José MACABIES.
- **Conseiller de Montferrer** : -
- **Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste** : MME Jeanne MAISON, MM Claude FERRER et Bernard REMEDI.
- **Conseillers de Saint Laurent de Cerdans** : MME Marie-Madeleine SAN JUAN, et MM Yves BENASSIS et Louis CASEILLES.
- **Conseiller de Saint Marsal** : M. Guy METIVIER.
- **Conseiller de Serralongue** : M. Philippe JUANOLA.
- **Conseiller de Taulis** : MME Martine MAUGUIN.

Absents excusés (1) M. Jean-Marie GOURGUES.

Pouvoirs (4) : MMES Catherine BARNEDES (procuration à Jérôme MOLAS), Magali YOVANOVITH (procuration à Danielle HERBAIN) et MM Michel ANRIGO (procuration à Claude FERRER), Jean-Marie CORCOY (procuration à Jean-Louis VIRGILI),

Soit 30 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Mme Marie-José MACABIES est élue secrétaire de séance.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Cession à titre gracieux de vélos tout terrain à l'association « La chaîne des Albères »

Dans le cadre du développement des activités de pleine nature, la Communauté de Communes du Haut Vallespir a créé en 2008 un site de Vélos Tout Terrain (VTT) labellisé par la Fédération Française de Cyclisme sur le territoire du Haut Vallespir offrant ainsi un large choix de parcours VTT.

Afin de promouvoir cette activité, la collectivité a investi dans l'acquisition de plusieurs VTT et proposé un service de location pour répondre aux demandes des groupes accueillis sur le Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature, des partenariats avec le collège Jean Moulin d'Arles sur Tech,...

A ce jour, plusieurs de ces VTT sont vétustes et ne peuvent plus prétendre à répondre à un service public de location en toute sécurité.

Ainsi il est proposé de céder à titre gracieux 26 VTT à « La chaîne des Albères » qui est un atelier associatif et participatif de réparation de vélos, domicilié sur la Commune de Laroque des Albères et qui a pour vocation de permettre à tous une accessibilité aux mobilités douces.

Le matériel faisant l'objet de ce don est le suivant :

- 5 vélos tout terrain Sunn Gordon de 2008
- 21 vélos tout terrain Rockrider 5.2 Décathlon de 2008

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter de céder à titre gratuit les 26 vélos tout terrain cités ci-dessus à l'association « La chaîne des Albères ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour : 34 dont 4 pouvoirs

Votes contre : 0

Abstentions : 0

- **ACCEPTE** la cession à titre gratuit de 26 Vélos Tout Terrain à l'association « La chaîne des Albères » domiciliée sur la Commune de Laroque des Albères ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous actes ou certificats administratifs y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

Certifié exécutoire après :

Transmission en Préfecture le :

Publié sur le site internet :

Fait à Arles sur Tech, le 20 mars 2024,

La secrétaire de séance

Marie-José MACABIES

Le Président

Claude FERRER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.